

RESIDENCE SAINT MICHEL - KERVOANEC : AVENANTS AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CESSION DE TERRAINS

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que la résidence Saint Michel à Kervoanec, structure d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et pour adultes handicapés en foyer de vie, s'est engagée dans un important projet de restructuration validé par le Conseil d'administration dans sa séance du 31 mai 2013.

Considérant qu'à ce jour, cet établissement exerce son activité sur des terrains propriétés de la Ville de Landivisiau :

- 18a 44ca mis à disposition sans bail ;
- 4 ha 74a 96ca concédés par bail emphytéotique (acte du 30 décembre 1998) pour une durée de 30 ans (1999-2029) ;
- 4 ha 82a 71ca concédés par bail emphytéotique (acte du 30 décembre 1998) pour une durée de 99 ans (1999-2098) ;

Considérant qu'afin de bénéficier de l'exonération de taxe foncière, la résidence Saint Michel souhaite acquérir l'ensemble des parcelles ainsi exploitées pour une superficie totale de 9 ha 76a 11ca,

Considérant que la valeur vénale de l'ensemble de ces parcelles constituées essentiellement de terres agricoles a été évaluée par France Domaine le 22 août 2014 pour un montant de 135 000 €,

Considérant qu'il convient de permettre à la Résidence Saint Michel de mener son projet en modifiant par avenants les baux précités de la manière suivante :

- durée du bail : *« le bail est prorogé et accepté pour une durée de 20 années pour se terminer le 30 décembre 2049 »*
- transfert de propriété : *« avant la fin de l'année 2015, la résidence Saint Michel s'engage à acquérir la propriété objet des présentes au prix fixé par France Domaine dans son évaluation du 22 août 2014 dont la copie est jointe en annexe du présent acte ».*

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 22 avril 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants précités,

AUTORISE EGALEMENT la cession de terrains au prix de 135 000 € qui sera passée en la forme notariée au rapport de l'étude RAMOND – PRIGENT, notaires à Landivisiau,

Envoyé en préfecture le 12/05/2015
Reçu en préfecture le 12/05/2015
ID : 029-212901052-20150512-2015306-DE

PRECISE que les frais liés à l'enregistrement de ces avenants ~~seront~~ **seront** laissés à la charge de la résidence Saint Michel.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 12 mai 2015
Et de la publication, le... 7 mai 2015
Fait à Landivisiau, le... 30 avril 2015
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

